



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le vendredi 15 juillet 2022, à 8 h 30, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

MM. les conseillers
Claude Renaud
Philippe Gasse
Pierre Cloutier
Fernand Lirette

EST PRÉSENT EN VIDÉOCONFÉRENCE COMPTE TENU DES CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES LIÉES À LA COVID-19 :

M. le conseiller
Yvan Barrette

EST ABSENT :

M. le conseiller
Benoit Voyer

formant quorum sous la présidence de M. le maire Claude Duplain.

Est également présente : la greffière, Mme Chantal Plamondon.

Ordre du jour

- 1. Administration de la municipalité**
 - 1.1 Autorisation en vue du dépôt d'une soumission dans le cadre de l'appel d'offres pour l'acquisition de 480 MW d'énergie renouvelable (A/O 2021-01)
 - 1.2 Autorisation en vue de la signature d'une entente dans le cadre de la transaction de vente du lot 3 514 185 du cadastre du Québec
- 2. Trésorerie**
 - 2.1 Aucun
- 3. Sécurité publique**
 - 3.1 Aucun
- 4. Transport routier et hygiène du milieu**
 - 4.1 Aucun
- 5. Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 5.1 Demande faite dans le cadre des règlements relatifs aux PIIA
- 6. Loisirs et culture**
 - 6.1 Aucun
- 7. Période de questions**
- 8. Levée de la séance**



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

22-07-281 AUTORISATION EN VUE DU DÉPÔT D'UNE SOUMISSION DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION DE 480 MW D'ÉNERGIE RENOUELABLE (A/O 2021-01)

Attendu qu'à la suite de l'adoption par le gouvernement du Québec du décret 1441-2021 édictant le *Règlement sur un bloc de 480 mégawatts d'énergie renouvelable*, Hydro-Québec Distribution a lancé un appel d'offres en vue de faire l'acquisition d'approvisionnements en électricité renouvelable pour répondre aux besoins énergétiques croissants du Québec sur la période du Plan d'approvisionnement 2020-2029;

Attendu que la Ville de Saint-Raymond et d'autres partenaires, dans une structure à être définie ultérieurement, souhaitent répondre à cet appel d'offres;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PIERRE CLOUTIER, IL EST RÉSOLU :

QUE le maire de la Ville de Saint-Raymond soit autorisé à déposer et à signer la soumission dans le cadre de l'appel d'offres pour l'acquisition de 480 MW d'énergie renouvelable (A/O 2021-01).

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

22-07-282 AUTORISATION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE DANS LE CADRE DE LA TRANSACTION DE VENTE DU LOT 3 514 185 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Attendu que M. Paul Lepage et Mme Josée Desjardins ont signé une promesse d'achat pour l'immeuble sis au 1192, Grande Ligne à Saint-Raymond (lot 3 514 185 du cadastre du Québec);

Attendu que ces derniers souhaitent procéder à la démolition et la reconstruction du bâtiment existant au printemps 2023;

Attendu que la Ville accepte de retarder la signature du contrat de vente jusqu'à cette date sous certaines réserves;

Attendu qu'il y a lieu de convenir d'une entente à cet effet;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR CLAUDE RENAUD, IL EST RÉSOLU :

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer l'entente jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

22-07-283 DEMANDE FAITE DANS LE CADRE DES RÈGLEMENTS RELATIFS AUX PIIA

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR YVAN BARRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE la demande suivante faite dans le cadre des règlements relatifs aux PIIA soit acceptée, le tout conformément à la recommandation faite lors de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue par courriel le 12 juillet 2022 :

CENTRE-VILLE

- ✓ **Gestion Hugo Lefebvre inc. (Restaurant Subway) – 181-187, rue Saint-Cyrille** : demande de permis soumise, le ou vers le 11 juillet 2022, pour la construction d'une terrasse et l'installation d'un « conteneur restaurant ».

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 7.

Période de questions.

- ✓ *Aucun citoyen n'est présent à la séance.*

SUJET 8.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 8 h 40.

Chantal Plamondon, OMA
Greffière

Claude Duplain
Maire